

POURQUOI RÉALISER UN TEST SALIVAIRE DE DÉPISTAGE À L'ÉCOLE ?



Pour rappel, la Covid 19 n'est pas une maladie pédiatrique. Les enfants sont peu malades, font très peu de formes graves et avant 11 ans ils sont très peu contagieux.

Qu'est ce qu'un test salivaire ?

Il existe 2 principales techniques de diagnostic direct de SARS CoV2 sur la salive. Ces techniques initialement destinées aux patients symptomatiques (malades) s'étendent désormais aux personnes asymptomatiques, en guise de test de dépistage et ont l'avantage d'être moins invasives. (indolores).

En pratique,

*Si votre enfant est malade, qu'il présente des symptômes, agissez de manière habituelle : demandez conseil à votre médecin qui examinera votre enfant et vous conseillera sur l'intérêt ou non à réaliser un test à la recherche de SARS COV2. Dans tout les cas, il suffit simplement de garder votre enfant malade à la maison le temps des symptômes, ainsi le risque de contamination sera moindre. En aucun cas, l'école ne peut se substituer à l'avis de votre médecin.

*Si votre enfant n'a pas de symptômes, un test de dépistage réalisé par l'école (sans avis médical) à la recherche de virus alors que votre enfant va bien, a très peu d'intérêt pour lui et son entourage proche puisque,

**en cas de résultats positif :
Il y a un très faible risque que votre enfant qui va bien
soit vraiment infecté et contagieux.**



– Si votre enfant est vraiment infecté, il y a peu de risque qu'il développe une forme grave/ fulgurante de la Covid, ou qu'il ne contamine de nombreuses personnes de son entourage.

– En revanche, on lui demandera une éviction scolaire voire une confirmation par PCR nasopharyngée qui est un examen invasif et désagréable. (Sachant que les PCR nasopharyngées sont déjà très rarement positives chez l'enfant).

En cas de résultat négatif : devrez vous réitérer ces tests de manière aléatoire ? Combien de fois ? A quel rythme ? Combien de temps ? A la demande de qui ?

Selon nous, tout examen complémentaire devrait être prescrit par un médecin suite à des symptômes, et réalisé par un professionnel de laboratoire habilité.

Ce n'est pas un test positif qui détermine si l'on est malade. Être malade signifie avoir des symptômes (fièvre, toux, rhinite etc...) et le diagnostic de cette maladie peut parfois être complété par la réalisation de test, sur avis médical.



Réaliser des tests de dépistage de masse en population saine, permettra de recueillir des chiffres qui pourront nourrir des études épidémiologiques et potentiellement :

- justifier un durcissement des protocoles sanitaires à l'école en raison de nouveaux tests positifs, (indépendamment du réel état de santé des enfants).
- Entraîner une exclusion scolaire des enfants asymptomatiques testés positifs et des enfants cas contacts que les parents ne souhaitent pas tester.

L'école est un lieu d'instruction pour tous et non de discrimination sur critères « médicaux »

Comment la réalisation d'un acte médical- rappelant une fois de plus l'actualité pesante et anxiogène de l'épidémie - dans un lieu tel que l'école, en votre absence, sera perçu par votre enfant qui ne présente aucun symptôme ?

**Parents, il est primordial que vous preniez vos décisions en connaissance de cause
Aucun test ne doit être réalisé à l'école sans votre autorisation.**

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE VOTRE ENFANT DOIT TOUJOURS PRIMER